



INTERNATIONAL COCOA ORGANIZATION  
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO  
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО КАКАО  
ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL CACAO



ED(MEM)1018/Rev.2

Original : ANGLAIS

Organisation internationale du cacao  
Immeuble ICCO  
II – Plateau ENA  
Avenue Boga Doudou  
Abidjan  
Côte d'Ivoire

Tél: +225 22 51 4950

Fax: +225 22 51 4979

E-mail: [jeanmarc.anga@icco.org](mailto:jeanmarc.anga@icco.org)

**À :** Tous les Membres et Observateurs

**De :** Le Directeur Exécutif

**Sujet :** **Emploi du temps provisoire des réunions, 24-28 avril 2017,  
Hôtel Sofitel Ivoire, Abidjan, Côte d'Ivoire**

Le Directeur Exécutif présente ses compliments et a l'honneur d'informer les Membres et les Observateurs de l'emploi du temps provisoire des réunions d'avril 2017, qui auront lieu à l'Hôtel Sofitel Ivoire à Abidjan :

Lundi, 24 avril	08h30-11h00	Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale
	11h00-11h15	<i>Pause cacao</i>
	11h15-13h00	Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale
	13h00-15h00	<i>Déjeuner offert par le gouvernement de la Côte d'Ivoire</i>
	15h00-16h15	Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale
Lundi 24 avril	16h15-16h30	<i>Pause cacao</i>
	16h30-18h00	Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale
	09.30-11.00 h	Réunion de haut niveau sur la baisse des prix du cacao
	11.00-11.15 h	<i>Pause cacao</i>
	11.15-13.00 h	Réunion de haut niveau sur la baisse des prix du cacao
Mardi 25 avril	13.00-15.00 h	<i>Déjeuner offert par le gouvernement de Côte d'Ivoire</i>
	15.00-16.15 h	Réunion de haut niveau sur la baisse des prix du cacao
	16.15-16.30 h	<i>Pause cacao</i>
	16.30-18.00 h	Réunion de haut niveau sur la baisse des prix du cacao
	09h00-13h00	Inauguration officielle et visite du nouveau siège de l'ICCO à Abidjan
	13h00-15h00	<i>Réception et transfert des délégués au lieu des réunions</i>
	15h00-16h15	Conseil
	16h15-16h30	<i>Pause cacao</i>
	16h30 -18h00	Conseil
	19h00	<i>Diner Officiel offert par le gouvernement de la Côte d'Ivoire</i>

Mercredi 26 avril	09h00-11h15	Comité économique
	11h15 -11h30	<i>Pause cacao</i>
	11h30 -13h00	Comité économique
	13h00 -15h00	<i>Déjeuner offert par le gouvernement de la Côte d'Ivoire</i>
	13h15 -13h45	Comité Consultatif du Fonds de Prévoyance*
	15h00 -16h30	Comité administratif et financier**
	16h30 -16h45	<i>Pause cacao</i>
	16h45-18h00	Comité administratif et financier**
Jeudi 27 avril	09h00-11h30	Réunions de groupe
	11h30-11h45	<i>Pause cacao</i>
	11h45-13h00	Conseil/ Comité administratif et financier**
	13h00-15h00	<i>Déjeuner offert par le gouvernement de la Côte d'Ivoire</i>
	15h00-16h30	Conseil
	16h30-16h45	<i>Pause cacao</i>
	16h45-18h00	Conseil
	19h00	<i>Diner offert par le Directeur Exécutif de l'ICCO</i>
Vendredi 28 avril	09h00-11h00	Conseil
	11h00-11h15	<i>Pause cacao</i>
	11h15-13h00	Réunions de groupe
	13h00-15h00	<i>Déjeuner offert par le gouvernement de la Côte d'Ivoire</i>
	15h00 -16h30	Conseil
	16h30-16h45	<i>Pause cacao</i>
	16h45-18h00	Conseil

Nous recommandons aux Membres et aux Observateurs de prendre note du contenu de la règle 3 du règlement administratif de l'Organisation, qui prévoit que les pouvoirs des Représentants, des Représentants Suppléants et des Conseillers soient remis par écrit au Directeur Exécutif avant l'ouverture d'une session. Les accréditations doivent être soumises au secrétariat au plus tard le **vendredi 31 mars 2017**.

Les Membres sont priés d'arriver à l'heure prévue afin de respecter les dispositions de l'article 15 de l'Accord de 2010 sur le Cacao et des règles 12 et 38 du Règlement administratif actuel de l'Organisation, relatives au quorum pour les réunions du Conseil.

Les projets d'ordres du jour annotés des réunions du Conseil, du Comité administratif et financier, du Comité économique et de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale sont communiqués ci-jointes.

Des informations plus détaillées sur les dispositions logistiques prises pour les réunions d'Abidjan sont fournies dans le document **ED(MEM)1017**.



9 février 2017

\* = Nous vous prions de noter que la réunion du Comité consultatif du Fonds de prévoyance est réservée exclusivement à ses membres.

\*\* = Nous vous prions de noter que les réunions du Comité administratif et financier sont réservées aux pays Membres de l'ICCO exclusivement.

**ANNEXE****MESURES POUR UN EMPLOI PLUS EFFICACE DES JOURNEES  
DE REUNION DE L'ICCO**

1. Toutes les réunions commenceront et se termineront ponctuellement aux heures prévues.
2. Le rapport de réunion fera mention des délégations et des Présidents qui, par leur absence ou leur manque de ponctualité, auront entraîné un retard dans le début d'une réunion.
3. La sonnerie d'appel sera enclenchée à l'heure prévue pour le début de la réunion et le Bureau de la réunion (Président, Directeur exécutif et membres du secrétariat) devra être présent de façon que le Président puisse ouvrir la réunion en quelques minutes sous réserve du quorum stipulé à la règle 8 du Règlement administratif figurant dans le document AF/2/2/Rev.1. Si le Président est absent de la salle de conférence au début de la réunion, le Vice-président assurera la présidence jusqu'à la fin de la réunion.
4. À intervalles réguliers, le Président rappellera l'heure et priera les participants de faire des interventions aussi courtes et à propos que possible. Le Président se réservera le droit d'interrompre les interventions trop longues ou hors sujet, conformément à la règle 16 du Règlement administratif en vigueur, « Limitation du temps de parole ». Les interventions et résumés du Président seront également aussi brefs que possible.
5. À la fin de chaque réunion, le Président annoncera l'heure de début et de fin de la prochaine réunion ou le programme des réunions pour la journée suivante, avec la durée précise qui a été prévue pour chaque réunion.

**RÉUNIONS DE GROUPE**

6. Les réunions de groupe se dérouleront dans les limites de temps prévues afin d'éviter de retarder les autres réunions et de faire attendre les autres délégués.
7. Lorsqu'une réunion de groupe ne peut pas se terminer à temps, le Président lèvera la séance et présentera un rapport d'activité au Conseil, selon que de besoin. Le cas échéant, une autre heure sera fixée pour que la réunion de groupe reprenne et termine ses travaux.
8. Dix minutes avant l'heure prévue de fin d'une réunion, le secrétariat fera passer une note au Président pour l'en aviser. Le Président rappellera l'heure aux participants et se préparera à terminer la réunion à l'heure prévue.
9. Si une réunion de groupe se continue au-delà de l'heure prévue, le Président du groupe et l'interprète en chef se consulteront afin de conclure la réunion rapidement et de manière ordonnée.

Les présentes mesures seront réimprimées et distribuées à l'occasion de chaque réunion de l'ICCO.